

Présents : BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. SONNEVILLE-COUBE B. MICHEL-CHAGNOT R. RAMEIX S. METAIS D. MICHOT T. ROUX P.

Absents : MARTEAU R. ; QUESNEL F. ; C PELTIER S. a donné pouvoir à MICHOT T. ; CALVEZ C. a donné pouvoir à MICHEL-CHAGNOT R. ;

~~

Le conseil municipal :

- Accepte la convention de remboursement à la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour la prestation d'accès et des services du système d'information géographique.
- Fixe le prix de location du pavillon situé 4 Rue du Lavoir avec un garage à 1 000 €/mois à l'entreprise TTPL pour la durée des travaux d'aménagement du centre bourg dont la réception des travaux est prévue début juillet.
- - Il est précisé que :
 - Le projet de la MAM est déplacé au 8 Cité du Presbytère qui bénéficie d'un garage attenant au logement et d'un jardin clos.
 - La mise en service de l'Avenue de Thouars est prévue le 1^{er} juin
 - Compte tenu des soucis de circulation dans le bourg et des infractions au code de la route (sens interdit non respectés et circulation des poids lourds), les gendarmes vont effectuer des contrôles réguliers.
- Dans le cadre du règlement général sur la protection des données entrant en vigueur au 25 mai 2018, désigne l'entreprise El Ouest Infoservices pour prendre en charge cette mission qui assure déjà la maintenance informatique en mairie ainsi que la sauvegarde des données.
- Décide d'adhérer à l'association PROXISANTE, autorise le Maire à signer la convention et accepte de verser une subvention de 100 € ; un minibus stationnera sur le parking de la poste le 28 mai prochain et chaque jeudi jusqu'au 14 juin 2018, toute la journée, l'équipe proxisante accueillera les personnes à partir de 60 ans à la maison du meunier, gratuitement, pour les accompagner dans un parcours santé au travers de différents ateliers prévention santé.
- Accepte le classement de la RD 49 dans la voirie communale, portion de la RD 347 à la future RD 49 (voie Center Parcs) d'une longueur de 3 953 mètres ; le classement interviendra lorsque le Conseil Départemental aura pris en charge la réfection de la voirie, fossés et le remplacement de la signalisation verticale endommagée.
- Décide de lancer le programme de restauration du lavoir du bourg et approuve les demandes de subventions en cours auprès du Conseil Départemental et Sorégies.
- Valide le plan d'aménagement intérieur du gymnase suite à modification des rangements afin que l'architecte dépose le permis de construire. L'estimation prévisionnelle des travaux étant identique.
- B. Sonneville-Coupé informe que :
 - les associations ont pris possession des locaux, encore quelques travaux sont à réaliser dont l'installation d'urinoirs.

- suite à la visite de la commission de sécurité à la salle cantonale des travaux de conformités sont nécessaires. M. Jeanne Bellamy rappelle qu'il n'y a pas d'urgence compte tenu de l'avis favorable d'exploiter et que les travaux seront réalisés au fur et à mesure.
- J.P. Bellamy relate la commission voirie en date du 11 avril dernier et informe des choix retenus dans le cadre de la programmation des travaux de voirie 2018. Le Conseil valide.
- E. Gourdeau rappelle que les nouveaux habitants seront accueillis samedi 26 mai à 11 h 30 à la mairie. Que le CAT a commencé les plantations dans le bourg.
- M.J. Bellamy informe que :
 - elle va solliciter Madame la Préfète pour l'installation d'un radar à Vaon dans le sens Montreuil Bellay-Loudun et qu'elle a demandé au Département d'intégrer dans le cadre du schéma départemental routier la traversée de la RD 347 sur Les Trois-Moutiers.
 - elle a rencontré M. Briant André qui souhaite acquérir le chemin du Pont Rigaud qui ne dessert que leur propriété sauf la parcelle ZT n° 2 à l'entrée. Leur motivation étant la gêne occasionnée par la fréquentation de ce chemin depuis le projet du Château de la Mothe Chandeniers. Le Conseil Municipal ne souhaitant pas vendre le chemin accepte la désaffectation du chemin rural sous réserve d'un échange de terrain au prorata de la superficie du chemin cédé (à définir) pour constituer une réserve foncière ; Dans l'attente, le Conseil accepte qu'un panneau voie sans issue soit apposé à l'entrée du chemin.
 - elle a demandé au porteur de projet du Château de la Mothe Chandeniers une présentation auprès du Conseil Municipal.
 - l'organisation de la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire a été acceptée.
 - suite à une démarche auprès des Gîtes de France, il est tout à fait envisageable de projeter un gîte d'étape dans l'ancienne gendarmerie à côté de l'étang.
- Prend connaissance de diverses correspondances.

Séance levée à 23 h 30.